



Paris, le 29 octobre 2013

## ADS – ATESAT :

**FO dit NON à l'abandon des missions !**

## « Ecorenov » :

**FO revendique que cette mission de conseil (éco-construction, éco-rénovation, rénovation thermique...)**

**soit assurée par les agents**

**FO dit NON à la précarité !**

**FO écrit**



**au Premier ministre**



Paris, le 29 octobre 2013

Monsieur le Premier ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 Paris

Objet : Personnels et missions des MEDDE/METL  
N. réf. JH/GC 13323

Monsieur le Premier ministre,

Sur proposition de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement, votre Gouvernement s'apprête à mettre fin, d'une part à la mise à disposition gratuite des services de l'État auprès des communes pour l'application du droit des sols (ADS) et, d'autre part aux missions d'assistance technique de l'État pour des motifs de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT).

Anticipant sur les débats législatifs en cours, la Ministre a prévu, dans un cadre triennal, la suppression d'un nombre d'emplois – plusieurs milliers – bien supérieur aux prévisions de départs naturels d'agents du ministère, et de plus en accentuant les décisions du précédent gouvernement notamment celles de son instruction du 4 mai 2012

Dans la perspective du transfert d'une partie d'entre eux – estimée à 400 en 2014 – votre Gouvernement a inscrit dans le projet de loi de finances une compensation limitée dans le temps des sur-cotisations qui en résulteraient pour les collectivités repreneuses.

Dans l'intervalle le Président de la République a annoncé, à l'ouverture de la Conférence environnementale, la création prochaine de 2000 emplois d'avenir dans le cadre d'une nouvelle politique mise en œuvre par les services des mêmes ministères (plan EcoRenov).

Les personnels, confrontés depuis plusieurs années aux incessants repérimétrages de leur(s) ministère(s), voient ainsi s'effondrer des perspectives de redéploiements pourtant annoncés de longue date sur les missions futures.

Au moment où se précisent en effet les missions abandonnées (ADS, ATESAT), celles qui prennent ainsi forme seraient assurées par d'autres...

Ils ne peuvent dès lors que s'interroger sur le sens à donner à cette politique qui, dans un cadre de rigueur, conduit à mettre un coûteux dispositif (22 000 € / agent) pour « dégager » provisoirement vers les collectivités chaque fonctionnaire dont le poste est supprimé.

Et impose dans le même temps à tous, que leur poste soit supprimé ou leurs missions transférées, de rester en activité au-delà de l'âge de 60 ans tout en affectant sur les nouvelles missions des salariés à faible coût et précaires qui devront acquérir un certain nombre des connaissances qu'ils détiennent.

Nous tenant à votre disposition et à celle de vos collaborateurs afin de vous présenter les solutions qui, à nos yeux, s'imposent,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Secrétaire général

Jean HEDOU